

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère des Finances**  
**Direction Générale des Impôts**

**Annexe n° 2 à la Note Commune n°20 pour l'année 2023**

**Demande d'obtention d'une attestation de régularisation de la situation fiscale ou d'exonération des revenus ou des bénéfices de l'impôt sur le revenu pour les étrangers résidents en Tunisie <sup>(1)</sup>**

(Article 68 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023)

**Attestation demandée :**  attestation de régularisation de la situation fiscale  
 attestation d'exonération des revenus ou des bénéfices de l'impôt sur le revenu

**Informations concernant le demandeur**

Nom et prénom: .....

Nationalité : .....

Numéro de la carte de séjour :

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de passeport :

--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse : .....

**Informations concernant l'activité :**

Nature:.....

Adresse :.....

Catégorie des revenus et bénéfices :.....

Support légal de l'exonération (le cas échéant) .....

A ..... le ...../...../.....

Signature et cachet

<sup>(1)</sup> En sus de dépôt des déclarations fiscales exigibles et non prescrites, la personne concernée est tenue de présenter le contrat du travail et l'ancienne carte de séjour pour obtenir l'attestation susvisée et le cas échéant, présenter un document officiel prouvant la fréquentation des études, la participation à une formation ou la réalisation d'un stage.